Faits & Gestes

Débats & Recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles

Bureau de dépôt Bruxelles X

R.D.

P401170

Service de la Recherche
du Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Revue trimestrielle • Hiver 2009 28

L'enseignement sous le regard des chiffres

Suite au décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française de 2002, la Commission de pilotage a planché sur la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs de notre enseignement.
La 3e édition de ces indicateurs est aujourd'hui publiée. Portant sur 2006 – 2007 comme dernière année scolaire de référence, elle s'est enrichie de nouveaux indicateurs et présente un ensemble d'informations objectives et structurées permettant, compte tenu des données statistiques disponibles, de contribuer efficacement à une réflexion nourrie et cohérente sur notre système éducatif.
Les informations harmonisées qu'on y trouve s'intègrent précisément dans le processus de modernisation et de transparence de la gestion du service public qui fait de l'évaluation un point clé essentiel. Elles apportent l'éclairage nécessaire permettant de faire émerger le débat démocratique objectif et de structurer les actions publiques.
Le présent numéro de Faits&Gestes a choisi quelques indicateurs clés axés principalement sur le parcours et les taux de certifications. La publication de référence est disponible auprès de l'AGERS (voir ci-après dans « Références »).

La troisième édition des indicateurs de l'enseignement développe 34 indicateurs regroupés en différentes thématiques comme les différents publics de l'enseignement, les parcours scolaires, les résultats et les personnels de l'enseignement. Nous avons retenu une série d'indicateurs qui nous semblaient particulièrement indispensables à la compréhension des caractéristiques de l'enseignement en Communauté française. Ces indicateurs analysent :

- les publics notamment selon les filières, le sexe, les niveaux socioéconomiques ;
- les parcours selon les retards, les redoublements et les transitions d'un niveau à l'autre.

Sauf pour les cohortes et mention contraire, l'analyse qui suit se réfère aux données de l'année 2006-2007 et pour les diplômes à l'année 2005-2006 et porte sur les élèves fréquentant l'enseignement ordinaire. Les évolutions au cours du temps peuvent également donner lieu à une analyse. (Voir p.14 la structure de l'enseignement en Communauté française.)

Les publics

En 2006-2007, un peu plus d'un million de personnes participe à l'ensemble de l'enseignement en Communauté française ; cela équivaut, à peu près, à un quart de la population totale de la Communauté française[1]. Les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé, tant maternel, primaire que secondaire, repré-

Graph. 1 : Population scolaire en Communauté française : 1.018.372 élèves 2006 - 07

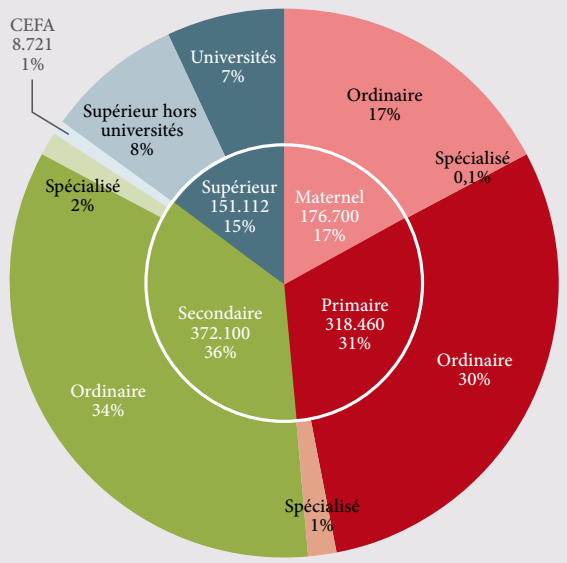

sentent 3% des jeunes. Près de 8.700 jeunes de plus de 15 ans suivent l'enseignement en alternance (CEFA), soit 1% des personnes scolarisées.

La vie scolaire d'un jeune est rythmée par la phase d'obligation scolaire de 6 à 18 ans, qui peut être précédée d'une scolarisation, facultative, maternelle, et poursuivie par des études supérieures, universitaires ou non.

A côté de l'enseignement de plein exercice et les CEFA, il est possible de suivre des cours dans d'autres structures comme l'enseignement à distance, l'enseignement de promotion sociale (à partir de 15 ans – en 2006-2007 environ 5.200 jeunes en âge d'obligation scolaire y sont présents) ou des formations en apprentissage via des organes régionaux[2] (A l'entrée scolaire 2007-2008, environ 3.800 jeunes de 15 à 18 ans, 22% de filles, 78% de garçons, y étaient inscrits).

L'enseignement spécialisé

Pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants et jeunes en âge d'obligation scolaire, à côté de l'enseignement dit « ordinaire », la Communauté française organise un enseignement « spécialisé » adapté aux différentes situations de difficultés et de handicaps, tant physiques que mentaux.

Caractéristiques. Cet enseignement n'est pas détaillé dans le cours du Faits&Gestes, mais nous souhaitons, néanmoins, mettre ici en exergue quelques-unes de ses caractéristiques. Réparti en différents types, en fonction des déficiences (physiques, de troubles instrumentaux comme les dyslexies, caractériels, d'arriérations mentales) le spécialisé accueille environ 5% des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire.

Les garçons y représentent environ deux tiers des effectifs. Le taux d'étrangers y est plus important que dans l'enseignement ordinaire. Ce phénomène s'explique par la forte présence de Français, y compris ne résidant pas en Belgique (4% dans le primaire et 12% dans le secondaire).

La scolarite obligatoire jusqu'à 18 ans

En Belgique, l'obligation scolaire est régie par la loi du 29 juin 1983. La période d'obligation scolaire commence l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans et s'étend jusqu'à la fin de l'année scolaire où l'étudiant a 18 ans et au plus tard le jour de ses 18 ans. Cette période est divisée en :

- Une période d'obligation scolaire **à temps plein** qui cesse quand l'élève atteint 16 ans.
- Une période d'obligation scolaire **à temps partiel** qui s'étend jusqu'à 18 ans et qui est ouverte aux jeunes de 15 ans qui ont accompli au minimum les deux années du 1er degré de l'enseignement secondaire.

Les taux de scolarisation

Les taux de scolarisation fournissent les proportions de jeunes scolarisés en fonction de différents critères. Le graph. 2 montre le taux brut de scolarisation, soit la proportion de jeunes, par classes d'âge, inscrits dans l'enseignement, par rapport aux jeunes de mêmes classes d'âge en Communauté française.

Ils éclairent ainsi sur les rythmes scolaires, les « transferts » vers ou en dehors de l'enseignement en Communauté française, les taux de scolarisation selon l'âge et le niveau d'enseignement.

Rythmes scolaires

A 5 ans, 2% des enfants sont déjà entrés à l'école primaire et sont en 'avance scolaire' ; de même, 2% des 11 ans fréquentent déjà l'enseignement secondaire. Mais seulement 1,5% des 17 ans révolus sont encore en avance.

Mais il faut aussi remarquer l'importance de l'accumulation progressive des retards. Ainsi, 27% des enfants de 12 ans et 5% de ceux de 13 ans sont toujours à l'école fondamentale. De même, 57% des jeunes de 18 ans, et 14% des 20 ans sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves présents dans le secondaire se résorbe ensuite lentement mais ne devient négligeable qu'à partir de 24 ans.

Le rapport secondaire/supérieur, dans la tranche d'âge des 18 à 21 ans, est plus élevé en Région bruxelloise que celui observé en Région wallonne, ce qui indique un retard scolaire moyen plus important des jeunes Bruxellois.

(1) La population de la Communauté française est estimée et calculée selon la méthode suivante : 85% de la population de la région de Bruxelles-Capitale + la population de la Région wallonne hors celle de la communauté germanophone et ce à partir du registre national de la population – soit en janvier 2007 : 4.238.737.

(2) L'IFAPME : Institut wallon de formation en alternance pour les indépendants et petites et moyennes entreprises et l'EFP : Espace formation PME à Bruxelles.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur

31% des jeunes de 18 ans, et 49% de ceux de 20 ans fréquentent l'enseignement supérieur. Avec ces taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE[3].

La comparaison avec le taux de scolarisation en 91-92 montre aussi une croissance de plus de 20% des taux de participation à l'enseignement supérieur des jeunes de 21 ans et plus. Cette croissance résulte du fort développement de l'enseignement de type court qui absorbe une grande partie des jeunes toujours scolarisés à plus de vingt ans.

Échanges

Entre pays. Notre système scolaire accueille des populations qui ne sont pas domiciliées en Belgique, soit 3% des jeunes scolarisés dans le secondaire ordinaire, 8% dans le spécialisé et 13% dans le supérieur.

Entre communautés. En Région de Bruxelles-Capitale, entre 76% (à 3 ans) et 84% (à 14 ans) des 3 - 17 ans sont scolarisés dans l'enseignement de la Communauté française, la quasi-totalité des autres, soit presque 24 et 16%, sont scolarisés dans des écoles de la Communauté flamande.

Les établissements scolaires de la Communauté française accueillent environ 3% d'élèves de 12 à 18 ans venant de la région flamande, et 11% de la Communauté germanophone.

Définitions[4]

Le taux de scolarisation par âges simples montre la participation de la population d'un âge donné dans l'enseignement.

Le taux brut de scolarisation correspond au nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge théorique correspondant à ce niveau d'enseignement en Communauté française.

Le taux net de scolarisation correspond au nombre d'élèves du groupe d'âge correspondant théoriquement à un niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge.

Graph. 2 : Taux brut de scolarisation par âge et par niveaux scolaire en Communauté française - en 06-07

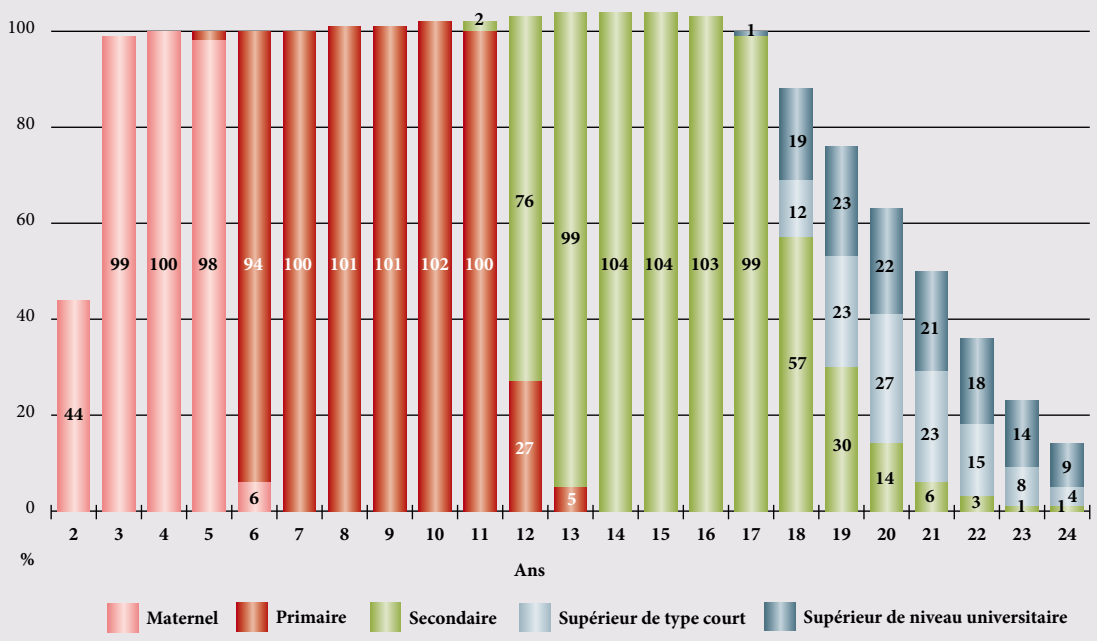

(3) Organisation de coopération et de développement économiques, regroupe 30 pays dont la Belgique et est une sourcs de données statistiques économiques et sociales comparables entre les pays.

(4) A partir des normes et définitions de l'Unesco.

(5) Jusqu'en 2006 – 2007, respectivement 1C, 2C = 1A, 2C et 1D, 2D = 1B, 2P. Nous utilisons la terminologie actuellement en vigueur.

(6) Le terme officiel est « forme », nous lui préférons « filière » communément utilisé.

(7) En effet, tous les établissements secondaires n'offrent pas les mêmes choix de sections, ni tous les degrés du secondaire.

(8) Plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques sont disponibles.

(9) En respect de l'arrêté du 20 juillet 2005 du Gouvernement de la Communauté française et de l'article 4 du décret du 27 mars 2002, pour chaque secteur statistique de la région de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible) :

►►

Les publics de l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se divise en trois degrés, avec un 4e degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire et en deux sections. Le premier degré comprend la 1e et la 2e année commune (1C et 2C) et la 1e et la 2e année différenciée (1D et 2 D)[5]. Les 2e et 3e degrés comprennent deux sections. La section de transition a pour objectif de préparer aux études supérieures et regroupe les filières[6] générale (G) et artistique ou technique de transition (TT). La section de qualification a pour objet de préparer à l'exercice d'une profession et regroupe les filières artistiques ou technique de qualification (TQ) et professionnelle (P).

Différenciations selon les filières

La filière générale en Communauté française rassemble, en 2006-2007, 47% de la population des 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et se caractérise par une présence majoritaire de filles, contrairement aux autres filières. Ce pourcentage est très stable dans le temps.

Cohorte. Sur l'ensemble des élèves qui entrent en 1e secondaire en 04-05, 91% sont inscrits en 1C et 9% en 1D. Deux ans plus tard, 49% sont en 3G, 5% en TT, 8% en TQ, 16% en 3P, 15% sont toujours au 1er degré, 5,5% ont un autre parcours (formation en alternance ou en apprentissage, enseignement spécialisé, sortie de l'enseignement en Communauté française, …).

Du 1er au 3e degré. A l'entrée en secondaire, 90% des élèves fréquentent le 1er degré commun. 50% des élèves de 3e secondaire se retrouvent en 3G et ils sont encore 46% en 6G.

10% des effectifs de la 1e secondaire fréquentent le 1er degré différencié, 25% des effectifs de la 3e secondaire entrent en 3P et ensuite, cette proportion se stabilise à 20% en 6P, sans doute parce qu'une partie de ces jeunes opte pour la formation en alternance et une autre partie quitte l'école à 18 ans.

Dans l'enseignement technique de qualification et professionnel, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur « service aux personnes ». Depuis 8 ans, on note une évolution des effectifs : la filière technique de qualification prend le dessus sur la filière professionnelle, particulièrement chez les filles.

Changement d'établissement

A l'entrée scolaire 06-07, dans l'enseignement primaire, en moyenne, 7,5% des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile.

En secondaire, au premier degré, 40% des élèves qui ont terminé une 2e année complémentaire changent d'établissement. Dans le 2e degré, le taux de changement est le plus faible dans l'enseignement général, avec 16%, et le plus élevé, 20%, dans l'enseignement professionnel. Après la 5e année, 7% des élèves changent encore d'établissement. Ces changements tout au long du parcours scolaire peuvent, en partie, être liés au choix de la filière suivie[7] mais ils posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.
En moyenne, en primaire, en changeant d'école, les élèves se retrouvent dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé : c'est donc un parcours ascendant dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. En revanche, dans l'enseignement secondaire, les élèves ayant changé d'établissement vont, en moyenne, vers un établissement où l'indice socioéconomique moyen des élèves est plus faible. Ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent donc à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

Les paramètres socio-économiques

Un indice socioéconomique moyen est calculé par quartier statistique[8] à partir d'une série de critères déterminés[9]. Chaque élève habitant un même quartier statistique reçoit le même indice quel que soit le niveau économique de sa famille. La valeur moyenne de tous les indices des quartiers où vivent les élèves de la Communauté française est fixée à 0. Cette valeur sert de référence à la détermination des écoles en discrimination positive basée sur leur classement en lien avec la moyenne des indices socioéconomiques des élèves qui les fréquentent.

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire, la valeur de l'indice est proche de 0, l'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à l'indice -0,4. Un écart comparable

Graph. 3 : Indices socioéconomiques moyens des quartiers où résident les élèves, par filière et année

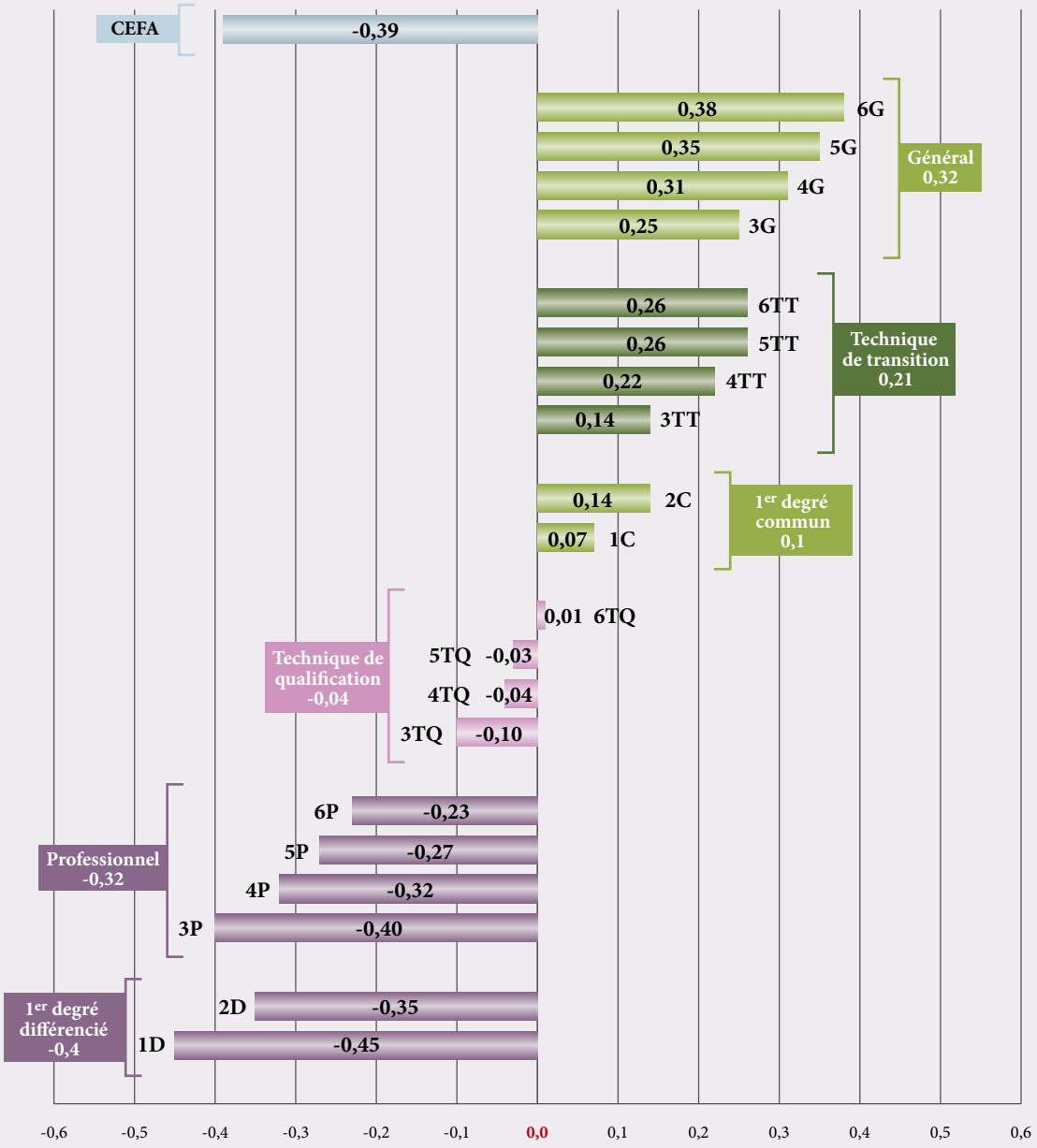

Le graphique reprend l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves selon le type d'enseignement et l'année. 0 = indice socioéconomique moyen des quartiers de tous les élèves.

se marque entre l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et l'enseignement secondaire en alternance (CEFA).

En fonction des années d'études et des filières d'enseignement suivies, on remarque des disparités socioéconomiques importantes. Elles commencent dès l'entrée dans le secondaire avec un écart de plus de 0,5 entre les indices moyens du 1er degré 'commun' (1C-2C) et du 1er degré 'différencié' (1D-2D). De même, à l'issue de la 2e année du secondaire, quand intervient l'orientation, les différences du niveau socioéconomique des élèves se marquent selon la filière et l'année d'étude suivies. Dans la section de transition, le niveau socioéconomique est supérieur à zéro, et augmente de la 3TT à la 6TT et continue d'augmenter de la 3G à la 6G. Dans la section de qualification, ce niveau est négatif mais augmente de la 3P à la 6P et de la 3TQ à la 6TQ.

La progression de l'indice socioéconomique moyen de la 1D à la 6G peut s'expliquer, durant le parcours scolaire, par la réorientation d'élèves socioéconomiquement plus favorisés vers les sections qualifiantes, ainsi que par le départ vers les CEFA ou tout simplement l'abandon de la scolarité des élèves plus socioéconomiquement défavorisés. De même, restent dans la filière générale, les élèves les plus socioéconomiquement favorisés.

Il semble que, dans notre système scolaire, le déterminant socioéconomique reste extrêmement pesant sur l'orientation tout au long du parcours scolaire des élèves.

►►
1. revenu moyen par habitant (2001) ;
2. revenu médian par ménage (2001) ;
part des personnes qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ;
4. part des ménages dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfants (2001) ;
5. taux de chômage (2001) ;
6. taux d'activité des femmes parmi les femmes de 18 à 60 ans ayant terminé leurs études (2001) ;
7. taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti (CPAS) (1998) ;
8. part des professions de bas standing: parmi l'ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991) ;
9. part des professions de haut standing parmi l'ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991) ;
10. part des logements disposant du grand confort / total des logements (2001) ;
11. nombre de pièces pour 100 habitants (2001).

Parcours et orientation selon le sexe, le retard, la nationalité et le redoublement

Le Décret « Missions » de 1997 prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre les établissements, les filières et sections d'enseignement[10]. Les indicateurs suivants permettent de mesurer quels sont l'importance, l'homogénéité et le recours aux différentes composantes de l'offre scolaire.

Trois caractéristiques individuelles des élèves ont été retenues afin d'illustrer la répartition différenciée des effectifs au sein des diverses composantes du système d'enseignement : le retard scolaire, le sexe et la nationalité. Il faut garder à l'esprit que sauf mention, il s'agit « d'instantanés » de l'année 06-07 et non de cohortes dont on peut analyser l'évolution.

Orientation selon le sexe

Au fondamental. La répartition des effectifs selon le sexe est bien équilibrée entre garçons et filles durant tout l'enseignement maternel et primaire.

Au secondaire. Ensuite, une différenciation s'opère, entre le 1er degré commun ainsi que la filière générale et les autres filières d'enseignement. Ainsi, la 1C compte 49% de filles pour 55% en 6G.

Les autres types d'enseignement sont majoritairement masculins. En 1D et en 2D, la proportion de garçons est de 58 et 59%. Les CEFA et la 7P enregistrent plus de 64% de garçons.

(10) Décret du 24 juillet 1997, article 10.

Graph. 4 : L'origine des élèves étrangers en % - enseignement ordinaire

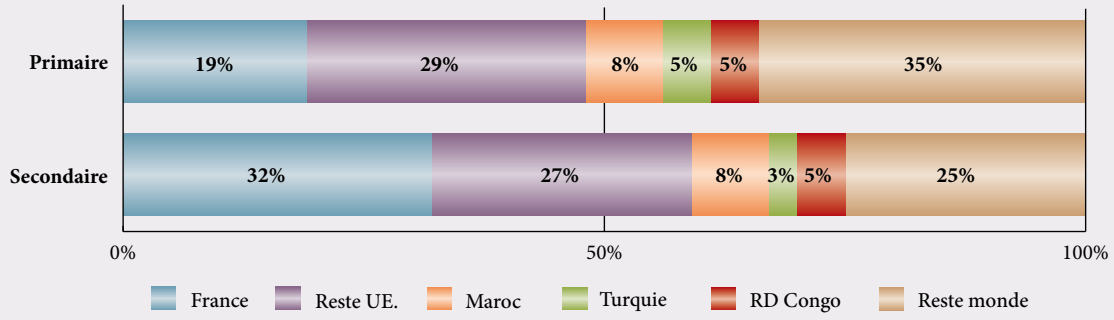

Les étrangers

Les analyses suivantes portent uniquement sur les élèves de *nationalité* étrangère et non sur ceux d'*origine* étrangère. La proportion d'élèves de nationalité étrangère en primaire est proche de 10%, cela correspond au pourcentage moyen d'étrangers habitant en Communauté française par rapport à la population totale.

Cependant, en secondaire, ce pourcentage se réduit progressivement dans les sections de transition de 8% en 1C à 6% en 6G et 5% en 6TT. À l'opposé, la proportion d'élèves de nationalité étrangère est particulièrement élevé au 1er degré différencié (31% en 1D) et reste importante dans la filière professionnelle (20% en 3P) et, principalement au 4e degré où cette proportion atteint 58%.

Comme le montre le graphique 4, les étrangers accueillis dans nos écoles sont quasi majoritairement des élèves européens et surtout français.

Le retard scolaire

Le système d'enseignement ordinaire se caractérise d'abord par un taux de retard scolaire élevé. Ainsi, dès l'entrée en 1e primaire, 11% des élèves ont plus de 6 ans et sont déjà considérés en retard. Les retards s'additionnent et augmentent régulièrement au cours du cursus pour atteindre des taux de plus de 21% en 5e et 6e primaires.

Dans l'enseignement secondaire « commun » et général, de la 1C à la 6G, le taux de retard avoisine les 30% des effectifs, sauf en 3e année où le retard, avec 27%, est moins important, sans doute parce qu'une partie des élèves en retard « glisse » de la 2C vers les filières techniques (de transition et de qualification) et professionnelles.

Les autres filières d'enseignement. Une première sélection apparaît clairement à l'entame du 1er degré différencié avec un taux de retard de 75% en 1D et de 71% en 2D.

Une seconde sélection s'effectue au début du 2e degré, hiérarchisant de façon permanente les filières d'enseignement jusqu'à la fin du secondaire. En effet, en 3e année, le taux de retard est de 55% en TT, 72% en TQ, 77% en P. Ce taux est quasiment de 100% dans les CEFA.

Graph. 5 : **Distribution des élèves du primaire selon le taux de retard – 301.355 élèves – 06-07**

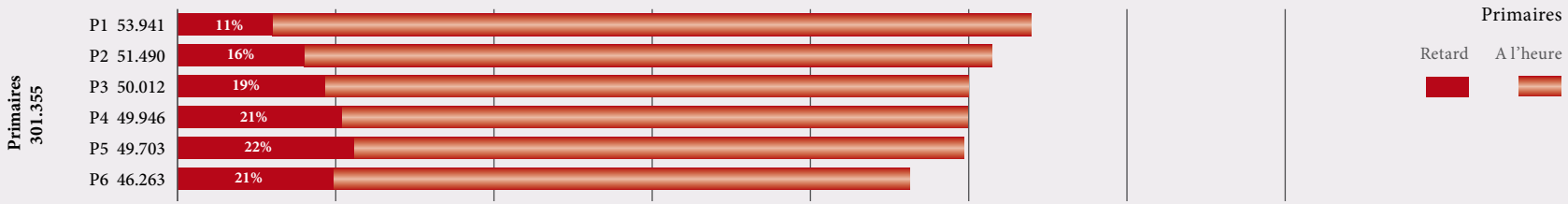

Graph. 6 : **Distribution des élèves du secondaire selon le sexe, le retard et la nationalité[11], en % - Effectifs : 338.309 – 06-07**

Donne les taux de retard scolaire en primaire, par année et pour le secondaire, donne le taux d'effectifs, de garçons, de retard scolaire, d'étrangers par filières et année de secondaire.

(11) Ne sont pas repris dans le graphique : les élèves fréquentant les CEFA ; la 7G qui est une année complémentaire préparatoire à l'enseignement supérieur (spécial math par ex.) et la 7P qui permet l'obtention d'un CESS pour accéder à l'enseignement supérieur de type court ; le 4e degré professionnel rattaché à l'enseignement secondaire et qui offre une formation d'aide infirmier.

Focus particulier sur le retard scolaire

Les proportions d'élèves en retard ont évolué dans le temps, en relation, entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement[12].

Progression du retard. En 2006-2007 la progression du retard scolaire est quasi linéaire de la 1e primaire à la 6e secondaire. Ainsi, en 5e primaire, plus d'un élève sur cinq est en retard, en 4e secondaire, c'est le cas pour plus d'un élève sur deux. La diminution du retard scolaire en 6e secondaire peut s'expliquer par les départs vers d'autres types de formations ou les abandons des élèves ayant atteint 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

Deux sauts importants sont à remarquer : entre la 6e primaire et la 1e secondaire (de 21% à 34% de retard), puis d'autre part entre les 2e et 3e années du secondaire (de 36% à 49%). L'explication est à trouver dans notre système d'enseignement. En effet, en primaire, dès qu'un élève aura plus de deux ans de retard scolaire, il passera automatiquement en secondaire (en 1D puisque sans CEB) et, de ce fait, un certain nombre d'élèves quittent le niveau primaire dès la 5e voire la 4e année, (ce qui peut expliquer le taux moins important de retard en P6 par rapport à la P5 d'ailleurs).

Graph. 7 : Taux de retard en S3 et S5 par sexe, selon la filière

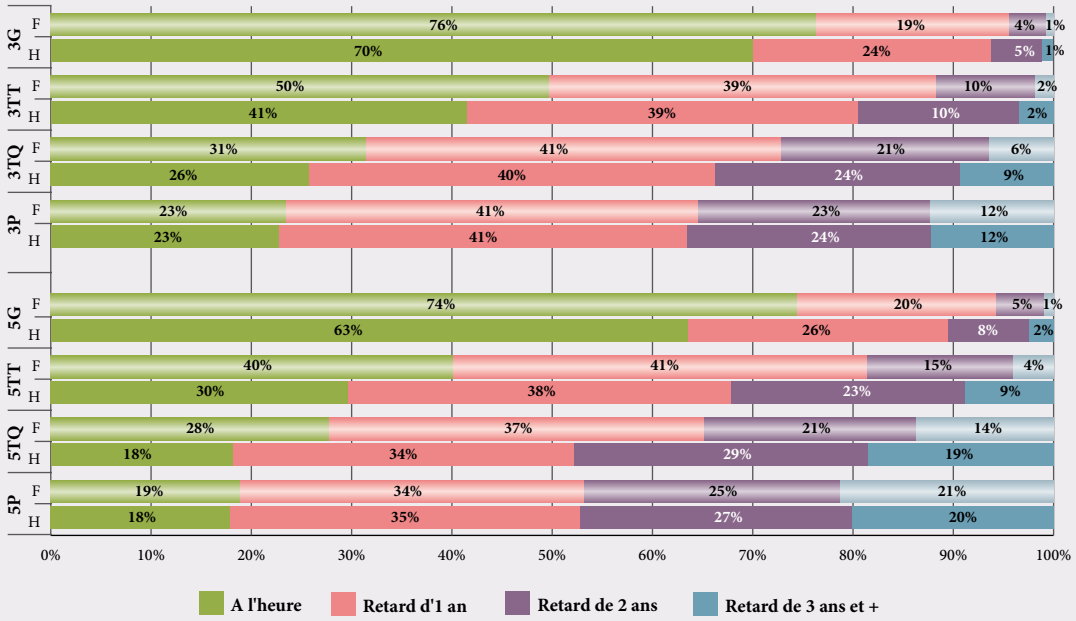

Le retard en fonction des filières (Voir graph. 7). Les différences dans la structure des retards en fonction des filières choisies sont importantes. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, avec toutefois un écart moins important dans la filière professionnelle. Sur base de l'étude des retards scolaires, un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la filière choisies.

Variations sur une longue période. L'observation du retard scolaire sur une longue période (de 88-89 à 2006-2007) montre que la variation des taux et des moments de production de retard s'expliquent en grande partie par les réformes de l'enseignement. Ainsi, en primaire et en secondaire, on constate une diminution lente et continue du taux de retard jusqu'en 98-99. A partir de 1999-2000, la répercussion de la réforme de 1995-1996 du premier degré secondaire, lequel doit dorénavant s'effectuer en un maximum de trois ans s'est fait sentir et a induit une forte diminution du retard scolaire en début de secondaire mais une augmentation substantielle en fin de parcours.

Le redoublement

En primaire. Le taux de redoublement est le plus élevé en 1ère et 2e années (de l'ordre de 6%). En 1e année, on observe une diminution régulière du taux de redoublement jusqu'en 2000-2001 et sui-

(12) La mesure se fait par rapport à l'âge légal de la scolarisation et non par rapport à l'apprentissage. Ainsi, un enfant entrant en 1e primaire à 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même s'il ne redouble pas.

Graph. 8 : Taux de redoublants par année scolaire dans l'enseignement obligatoire ordinaire - 06 / 07

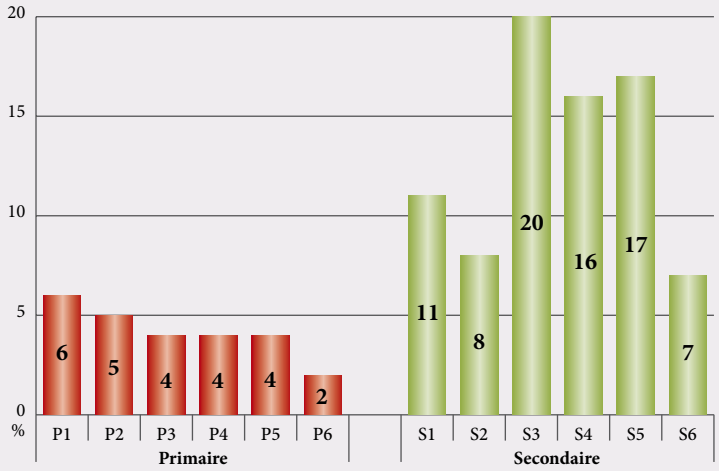

Graph. 9 : Evolution du taux de reboublants en secondaire, par année, de 92-93 à 06-07

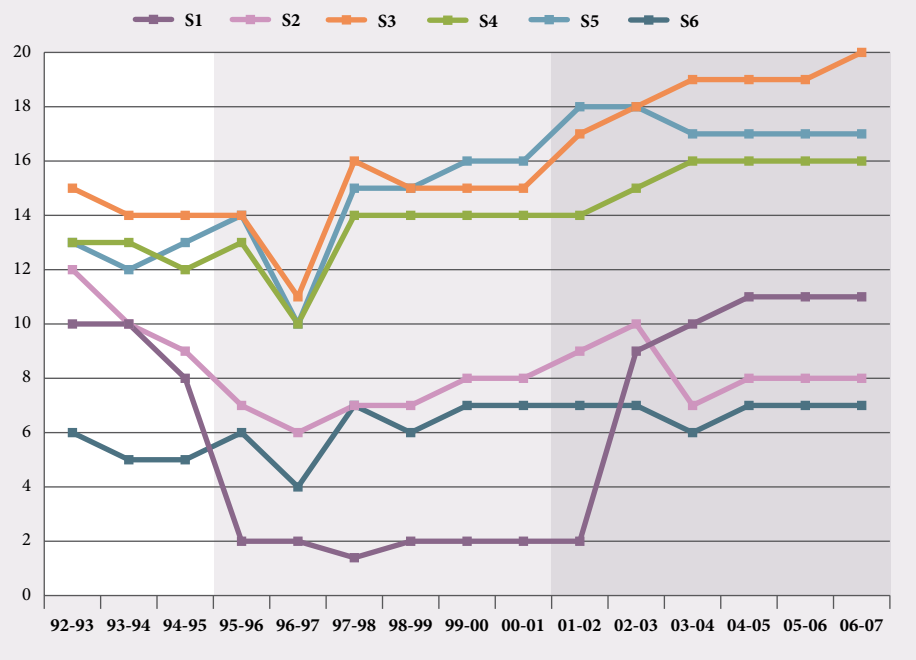

vie d'une remontée. Par contre, en 2e année, le taux de redoublement est relativement stable jusqu'en 1999-2000 et remonte ensuite. Le décret de 1995 sur l'école de la réussite qui impose une organisation en cycles ne permettant pas, depuis 2000, le redoublement en fin de cycle pourrait expliquer la chute du taux de redoublement. Mais cette mesure n'a eu qu'un impact limité dans le temps puisque le taux de redoublement en 1e remonte ensuite régulièrement jusqu'en 06-07. La 6e présente les taux de redoublement les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent automatiquement en secondaire.

En secondaire. Depuis 1995, le 1er degré du secondaire doit être réalisé en 3 ans maximum Et peut donc inclure une année complémentaire, en fin de 2e ou, depuis 2001, en fin de 1ère. Cela explique la chute des redoublements en 1ère année, à partir de 1995, et corollairement l'augmentation de ceux de 2e année ainsi que l'inversion de la tendance, à nouveau, à partir de 2001 – 2002. (Voir graph. 9)

Les taux de redoublement des 3e, 4e, 5e secondaires augmentent régulièrement au fil du temps, jusqu'à atteindre 20% pour la 3e en 2006-2007. Comme pour les retards scolaires, les taux de redoublement plus bas en 6e (7% en 2006-2007) peuvent entre autres être liés aux abandons suite à la fin de l'obligation scolaire ou aux réorientations vers l'enseignement en alternance ou de promotion sociale.

Les 3e et 5e années du secondaire sont des années d'orientations et méritent une analyse plus fine selon les sections. Le taux de redoublement est toujours plus important en 3e année qu'en 5e. Les filles sont toujours moins nombreuses à redoubler que les garçons, quelle que soit la section. Enfin, le redoublement est de plus en plus important du général au technique de qualification. La pertinence des choix d'orientation est peut-être en cause. Par contre, pour l'enseignement professionnel, le taux de redoublement est moins important ; cette moindre progression est peut-être à mettre en relation avec le taux d'abandon.

Notons enfin que la chute significative des taux de redoublement en 1996-1997 ne peut s'expliquer raisonnablement que par les mouvements de grèves qui se sont déroulés durant le premier semestre de l'année scolaire.

Redoublement et changement d'école. Quand un élève double, il a une plus grande probabilité de changer d'école et sans doute aussi de se retrouver dans une école qui a un indice socio-économique plus faible.

Certifications et orientations

Il existe deux types importants de certifications. Le certificat d'étude de base qui s'obtient normalement en fin de primaire. Les certificats qui sanctionnent la fin des études secondaires.

Le Certificat d'étude de base (CEB)

En moyenne, sur les sept dernières années, 93% des élèves obtiennent leur CEB en 6e primaire. Cependant un nombre non négligeable de jeunes obtiennent leur CEB au 1er degré du secondaire et d'autres ne l'obtiennent jamais.

CEB en primaire. Prenons l'exemple de la cohorte de 50.989 élèves de 5e primaire de 03-04. 87% des élèves obtiennent leur CEB l'année scolaire suivante en fin de 6e primaire et environ 6% l'obtiennent deux ans plus tard après un redoublement en 5e ou en 6e primaire. Par contre, 7% quittent l'école primaire sans CEB (6% à la fin de la 5e primaire, ou de la 6e primaire et le 1% restant après un redoublement en 5e ou en 6e primaire).

Le moment de l'obtention du CEB peut être pris en compte comme angle d'analyse. Ainsi en fin d'année scolaire 05-06, sur les 48.351 élèves qui ont obtenu leur CEB, 91% sortaient de 6e primaire, 6% de 1D et 3% de la 2D.

Pour les 9% d'élèves qui, en 2006, obtiennent leur CEB en 1D ou en 2D, 1/5 ont 13 ans ou moins (un an maximum de retard scolaire), près de la moitié ont 14 ans et deux ans de retard scolaire, 1/4 ont 15 ans, et près de 1/10 ont 16 ans ou plus.

Orientation dans le secondaire

A partir de la 2e année du secondaire, une attestation d'orientation est délivrée en fin de chaque année scolaire. La réussite dans la section, filière et options dans laquelle l'élève est inscrit est estampillée « AOA », l'échec, qui oblige au redoublement, « AOC » et le troisième cas, la réussite avec restriction sur la filière, la section ou l'option, « AOB ». Une attestation « AOBG » exclut la filière générale pour qui y était, l'attestation « AOBT » exclut la section de transition et enfin l'attestation « AOBQ » dirige exclusivement vers l'enseignement professionnel. Les attestations « AOBA » orientent vers d'autres options dans la même filière. Au 3e degré, la réorientation, entre la 5e et la 6e est interdite.

A la fin du 1er degré, 75% des élèves obtiennent une AOA, 9% ont une AOC et 16% une AOB. Au 2e degré, les AOA sont délivrés à 70% des élèves, les AOC à 19% et les AOB à 11%. Et enfin, au 3e degré, 83% des élèves réussissent et 17% sont en situation d'échec.

Toujours en proportion du nombre d'élèves dans la section, ce sont les élèves de 3P, les garçons de 5TT et 5TQ qui sont le plus en situation d'échec (+ de 30% des élèves). En 2e année complémentaire, les réorientations sont les plus nombreuses (+ de 30%),

Graph. 10 : CEB, moment d'obtention, cohorte de P5 en 03/04 - 50.989 élèves

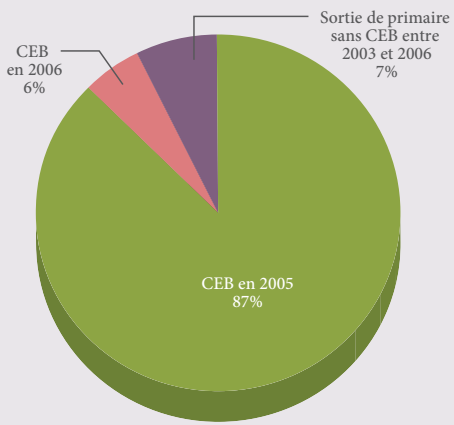

Graph. 11 : CEB, Obtention en 2006 selon l'année de scolarisation et l'âge - 48.351 élèves

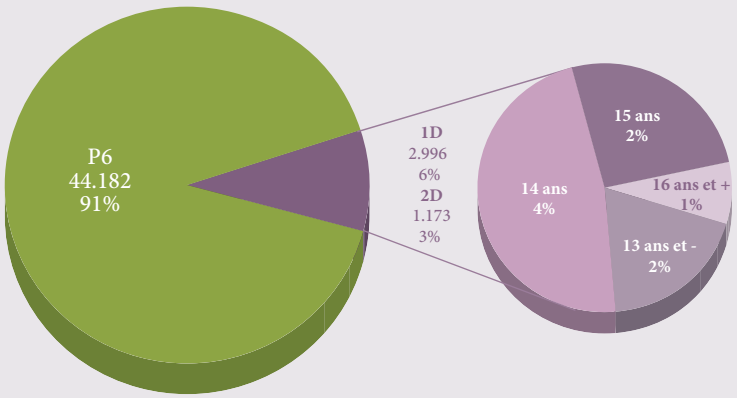

Tab. 1 : **Attestation d'orientation**

Type d'attestation	Signification	Conséquence
AOA →	Réussite	Passage année supérieure
AOB →	Réussite avec restriction sur la filière, la section ou l'option	Passage dans l'année supérieure en changeant d'orientation ou obligation de redoubler
AOBA →	oriente vers d'autres options dans la filière	
AOBG →	exclut la filière générale,	
AOBT →	exclut la section de transition	
AOBQ →	Ne dirige que vers le professionnel.	
AOC →	Échec	Redoublement

Graph. 12 : **Orientation en fin d'année scolaire par degré en %, selon les effectifs - 06-07**

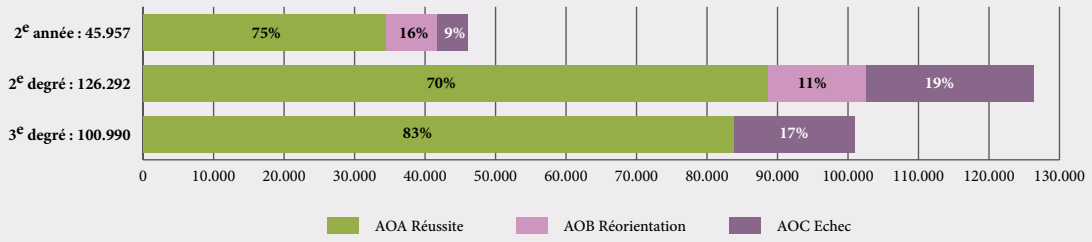

Tab. 2 : **Certification en fin de 6e secondaire**

Type	CESS	CQ6 : optionnel	CE
	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur	Certificat de Qualification	Certificat d'Études
Pour qui	Fin de 6G, 6TT, 6TQ	6 TQ ou 6P	6P
Donne accès à	L'enseignement supérieur	Spécifique à l'option choisie, valorisable sur le marché de l'emploi	7e P

viennent ensuite les 4e G et TT où près de 20% des élèves sont obligés de changer d'orientation pour passer dans la classe supérieure.

Aux 2e et 3e degrés, l'échec concerne plus précisément 14% des élèves du général, 19% du technique de transition, 20% dans le technique de qualification et 25% dans le professionnel.

Comme déjà signalé pour le retard et le redoublement et en toute logique, proportionnellement, les filles sont plus nombreuses à recevoir une attestation A et les moins nombreuses à recevoir une attestation C.

Certification en fin de secondaire

Certification d'une cohorte. Si l'on suit une cohorte, dans notre exemple celle qui se trouve en 5e secondaire en 2002-2003 et qui comprend 52.736 élèves, 68% reçoivent leur certificat normalement à l'issue de l'année scolaire suivante, en 03-04, 17% le reçoivent avec un an de retard après avoir doublé la 5e (le plus souvent) ou la 6e. 1% le reçoit avec deux ans de retard. Les 14% restants sortent de secondaire sans avoir obtenu de certificat et ce par vagues successives depuis la fin de la 5e année en juin 03.

Types de certifications. La réussite en fin de sixième donne droit à des certificats qui permettent soit de poursuivre des études supérieures soit d'aller sur le marché de l'emploi. (Voir tab.2). Il faut savoir que l'obtention du « CQ6 » est optionnel. Les élèves peuvent donc soit passer le CESS ou le CE et le CQ6 ou uniquement un des deux. Le CE donne accès à une 7P qui permet d'obtenir un

Graph. 13 : **Certification fin de secondaire, moment d'obtention, cohorte de S5 en 02-03 - 52.736 élèves**

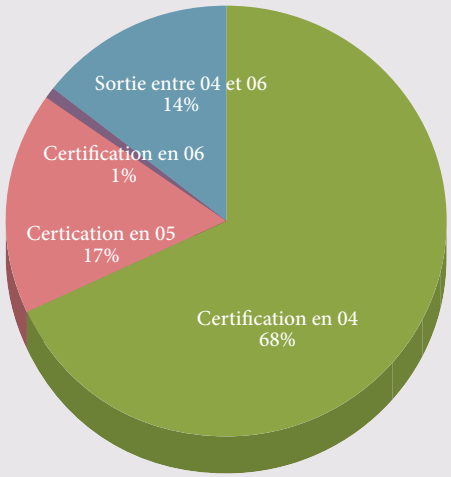

Graph. 14 : **Taux de certification selon le sexe et la filière - 2006**
Effectif global : 44.926

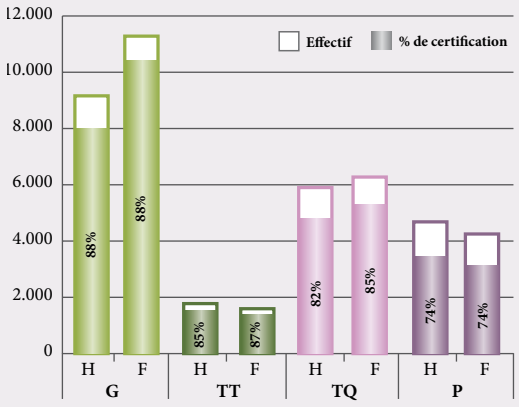

% d'élèves certifiés proportionnellement au nombre d'élèves, par sexe, présents dans chaque filière.

CESS pour accéder à l'enseignement supérieur mais uniquement de type court. Pour rappel, le premier objectif des filières qualifiantes est de préparer à un métier et à l'exercice d'une profession.

Sur l'ensemble des certifiés de 2006, 48% sortent du général, 8% de TT, 27% de TQ et 17% de professionnel. 90% des élèves de 6G obtiennent leur certificat pour 86% des élèves de 6TT, 83% de ceux de 6TQ et 74% des 6P. A nouveau, on peut constater le même phénomène de dégradation des résultats du général au professionnel.

Quelques constats complémentaires

Toutes sections confondues, 56% des filles pour seulement 43% des garçons obtiennent leur certificat de fin de secondaire à « l'heure ». La majorité des élèves qui sont dans les filières de transition obtiennent leur certificat à l'heure, et c'est l'inverse pour les sections de qualification.

Pour les filières qualifiantes qui permettent une double certification (CESS ou CE et CQ6), 44% des filles en 6TQ passent uniquement leur CESS mais 80% des garçons de 6P passent la double certification et dans tous les cas, à peine quelques pourcents ne passent que leur CQ6. Un autre constat : les élèves les plus à l'heure sont proportionnellement plus nombreux à passer la double certification.

L'enseignement supérieur

Nous allons ici analyser, sans entrer dans les détails, quelques indicateurs concernant la poursuite des études après le secondaire ordinaire de plein exercice. Il n'est donc pas pris en compte les jeunes qui sont dans la formation en alternance, l'enseignement spécialisé ou qui ont quitté l'enseignement en Communauté française.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur

La génération 84. 56% des jeunes de la génération de 1984 encore présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Communauté française entament des études supérieures. Sont comptabilisés ceux qui entrent dans l'enseignement supérieur entre 2002-2003 et 2006-2007.

De ces 56%, 21% vont à l'université, 29% choisissent l'enseignement non universitaire de type court et 6% de type long.

La proportion d'élèves continuant des études supérieures est différentes selon les filières : 90% des élèves sont issus de général, 62% de TT, 38% de TQ, 4% de professionnel (uniquement type court). Dans toutes les filières, il y a toujours plus de filles que de garçons qui continuent des études supérieures.

Obtention du CESS en 2004. Si l'on regarde sous l'angle de tous ceux qui ont obtenus leur CESS une année donnée, en 2004, 75% de ceux-ci poursuivent des études supérieures. Quasiment la totalité des jeunes ayant obtenu un CESS du général

(61% suivent des études universitaires ou de type long), 75% de ceux du technique de transition, 50% du technique de qualification (45% en type court), et 12% de ceux qui ont obtenu un CESS en professionnel.

Taux de réussite dans l'enseignement supérieur de type court

Parmi les étudiants entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur (1e génération), en l'occurrence ici de type court en 02-03, 32% sont diplômés en 3 ans, 15% en 4 ans, 40% abandonnent et les autres sont toujours en cours d'études. Les filles y sont plus nombreuses et proportionnellement plus nombreuses à réussir surtout en 3 ans.

L'encadrement dans l'enseignement

Le comptage est effectué non en nombre de personnes mais en nombre d'équivalents temps pleins qui sont occupés. Le nombre effectif de personnes employées est donc supérieure aux nombres du tableau.
Au 108.500 équivalents temps plein (ETP) mentionnés ci-dessus, on peut ajouter les 6.500 ETP qui exercent dans l'enseignement artistique et de promotion sociale.

Charges d'encadrement en ETP	Spécialisé	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire	Supérieur hors universités	Universités	Total
Enseignants	6 715	31 477	36 680	4 946	6 807	86 625
Autres fonctions	2 286	3 429	8 289	1 351	6 433	21 788
Total	**9 001**	**34 906**	**44 969**	**6 297**	**13 240**	**108 413**

Coûts de la scolarité

En 2007, 5,9 milliards d'euros ont été consacrés au système éducatif. La dépense moyenne annuelle par étudiant varie de 2.700 € à 12.600 €[13]. Le tableau suivant évalue le coût moyen d'une scolarité complète, selon le niveau et le type atteints, menée sans redoublement depuis la maternelle[14]. D'autre part, en 06-07, le retard scolaire a généré un surcoût d'environ 344.000.000 € dans l'enseignement obligatoire ordinaire.

Coût des scolarités par année et par type - les chiffres sont arrondis	Enseignement obligatoire				Enseignement supérieur				Coût total du cycle complet
					Hors université		Université		
	Spécialisé	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Bacca-lauréat	Master	Bacca-lauréat	Master	
Coût annuel / élève (en €)	12 600	2 700	3 500	6 200	5 000	5 000	8 000	8 000	
Coût d'un cycle complet par type de scolarité									
Secondaire spécialisé	15 ans								188 900
Secondaire ordinaire		3 ans +	6 ans +	6 ans					66 400
Baccalauréat hors universités		3 ans +	6 ans +	6 ans +	3 ans				81 700
Master hors universités		3 ans +	6 ans +	6 ans +	3 ans +	2 ans			91 900
Baccalauréat universitaire		3 ans +	6 ans +	6 ans +			3 ans		90 600
Master universitaire		3 ans +	6 ans +	6 ans +			3 ans +	2 ans	106 700

(13) Le coût annuel par élève est calculé en ne prenant que la partie du budget global destinée à l'enseignement lui-même (hors les services communs de l'administration, les bâtiments scolaires, la recherche scientifique, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale…).

(14) Le coût par niveau de scolarité est calculé globalement indépendamment de la filière d'enseignement dans le secondaire (générale, technique ou professionnelle), du type du domaine d'études dans le supérieur (court ou long). Par exemple, la dotation ou subvention de fonctionnement est plus importante pour un élève du secondaire qualifiant (technique ou professionnel) que de transition et dans le supérieur, les coûts sont différents selon les domaines.

L'organisation de l'enseignement secondaire en Communauté française

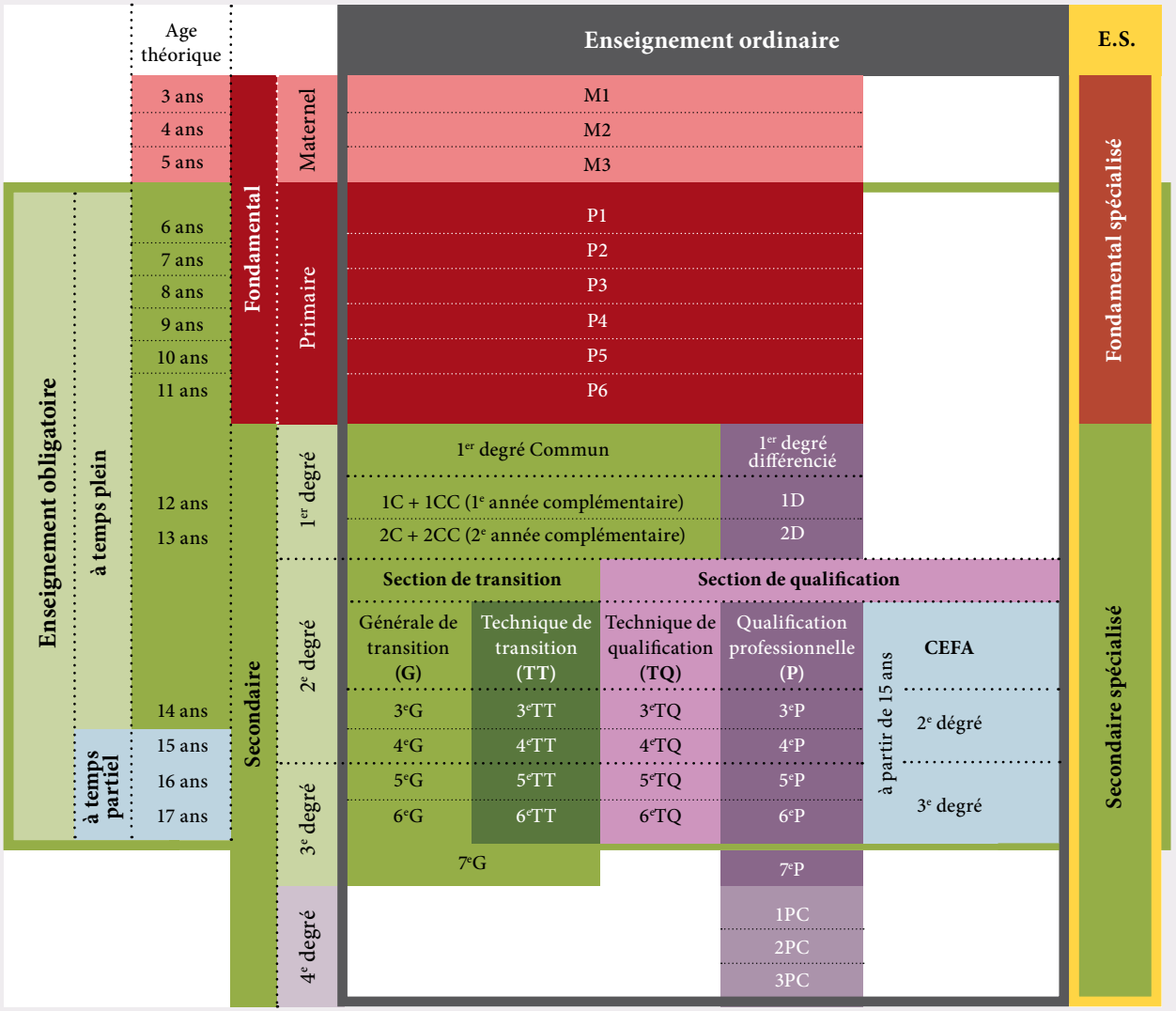

L'organisation de l'enseignement supérieur en Communauté française

Années d'études	Universités	Hautes écoles	
		Type long	Type court
3 ans	Bachelier	Bachelier	Bachelier
2 ans	Master	Master	

Rappels

- TT = artistique ET technique de transition
- TQ = artistique ET technique de qualification
- Les CEFA : Centre d'enseignement et de formation en alternance, accessible à partir de 16 ans ou à partir de 15 ans suite à l'accomplissement d'un 1er degré du secondaire
- L'enseignement de promotion sociale : accès identique au CEFA
- 7G : année complémentaire préparatoire à l'enseignement supérieur
- 7P : année complémentaire, permet de passer un CESS donnant accès au supérieur de type court
- Le 4e degré : années complémentaires dans la filière professionnelle, permet d'obtenir un brevet en soins infirmiers
- E S : enseignement spécialisé

Autres types d'enseignement existant en Communauté française

- Secondaire artistique à horaire réduit : les académies de musique et de dessin
- Enseignement à distance
- Enseignement de promotion sociale

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

www.faitsetgestes.cfwb.be

Périodique trimestriel
ISSN : 1376 – 697X
PUBLICATION
Service de la Recherche du Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

REDACTION
Directeur de la publication : Jean-Claude TORFS
Rédactrice en chef : Christine HOUDART
Rédactrice : Christine HOUDART
Collaboration : Béatrice GHAYE

ABONNEMENTS ET COMMANDES
Service de la Recherche
Tél. : + 32 2 413 36 42
Fax : +32 2 413 35 63
Courriel : faits.gestes@cfwb.be
Tél. vert gratuit : 0800 20 000 – telvert@cfwb.be

SITE INTERNET ET ABONNEMENT ELECTRONIQUE
www.faitsetgestes.cfwb.be

Membre de l'ARSC (Association des revues scientifiques et culturelles)

Tirage : 12.000 ex.
Graphisme : Polygraph' sprl (polygraph@skynet.be)
Imprimerie : Édition & imprimerie

Éditeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

Références

Les indicateurs de l'enseignement, 3e édition 2008, Ministère de la Communauté française - 2008
www.enseignement.be/index.php?page=25930
Le site de l'enseignement en Communauté française :
www.enseignement.be.
Site du Service des statistiques de l'enseignement de l'ETNIC (Entreprise des technologies nouvelles et de l'information) :
www.statistiques.cfwb.be.

Méthodologie

Le Service général du pilotage du système éducatif de la Communauté française organise, à la demande de la Commission de pilotage (composée des principaux partenaires de l'École : représentants des enseignants, parents d'élèves, pouvoirs organisateurs, experts universitaires, ...), la construction des indicateurs, en collaboration avec la commission de pilotage elle-même, l'Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et plusieurs experts et chercheurs universitaires faisant autorité en la matière.

La dernière année de référence : année scolaire 2006 – 2007, et pour les diplômes 2005 – 2006.

Glossaire

- **Cohorte** : désigne ici un groupe d'élèves similaires (se trouvant à un moment donné dans le même niveau d'études ou nés la même année) et qui sont observés sur une période donnée.
- **Indicateur** : permet d'observer périodiquement de façon objective un phénomène. Instrument de mesure facile à utiliser, il est un outil décisionnel.
- **Photographie** : ici, regard à un moment donné, instantané (en l'occurrence, une année scolaire).